

PLAN DE COURS

POL-7037 : Politiques et finances publiques

NRC 12092 | Hiver 2017

Mode d'enseignement : Présentiel

Temps consacré : 3-0-6	Crédit(s) : 3
------------------------	---------------

Conceptualisation de l'activité gouvernementale dans le domaine des finances publiques. Théories et méthodes relatives aux explications politiques, institutionnelles et économiques des variations longitudinales et transversales observées dans les pays développés.

Plage horaire

Cours en classe			
lundi	15h30 à 18h20	DKN-0407	Du 9 janv. 2017 au 21 avr. 2017

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

Site de cours

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=75237>

Coordonnées et disponibilités

Louis Imbeau

DKN 4415

Louis.Imbeau@pol.ulaval.ca

Disponibilités

lundi :

13h30 à 15h15 - [DKN 4415](#) - du 16 janv. 2017 au 24 avr. 2017

mercredi :

13h30 à 15h15 - [DKN 4415](#) - du 11 janv. 2017 au 26 avr. 2017

Soutien technique

CSTIP - Centre de services en TI et pédagogie

Pavillon Charles-De Koninck, local 0248

aide@cstip.ulaval.ca

418-656-2131 poste 5222

Lundi au jeudi
8 h 00 à 12 h 00 13 h 00 à 21 h 30
Vendredi
8 h 00 à 12 h 00 13 h 00 à 17 h 00

Sommaire

Description du cours	4
Objectif général du cours	4
Objectifs spécifiques	4
Approche pédagogique	4
Échéancier	4
Évaluations et résultats	5
Liste des évaluations	5
Informations détaillées sur les évaluations sommatives	5
Exposé oral	5
Article savant	6
Rapports de lecture	6
Préparation et participation	6
Barème de conversion	7
Règlements et politiques institutionnels	7
Étudiants ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental	7
Plagiat	8
Application de la politique sur l'usage du français à l'Université Laval	8
Matériel didactique	8
Bibliographie et annexes	9
Bibliographie	9
Annexes	9

Description du cours

Objectif général du cours

Conceptualisation de l'activité gouvernementale dans le domaine des finances publiques. Théories et méthodes relatives aux explications politiques, institutionnelles et économiques des variations longitudinales et transversales observées dans les pays développés.







Objectifs spécifiques

Déterminants et impacts du déficit budgétaire et des mesures d'austérité.

Approche pédagogique

Séminaires de discussion. Chacun devra s'assurer d'avoir lu attentivement le texte prévu à l'horaire pour un cours donné et être en mesure d'en discuter en classe.

Échéancier

1	9 janvier	Introduction
2	16 janvier	 Stuckler, D. et S. Basu. 2014. <i>Quand l'austérité tue. Epidémies, dépressions, suicides: l'économie inhumaine</i>. Paris, Édi pp. 7-32 et pp. 197-216. Disponible à la réserve de la bibliothèque.
3	23 janvier	 White, A. E., D. T. Kenrick, R. Neel and S. L. Neuberg. 2013. "From the Bedroom to the Budget Deficit: Mate Comp
4	30 janvier	 Swank, D. 2016. "The New Political Economy of Taxation in the Developing World." <i>Review of International Politic</i>
5	6 février	Sakamoto, Takayuki. 2001. "Effects of Government Characteristics on Fiscal Deficits in 18 OECD Countries, 1961-199
6	13 février	 Imbeau, L.M. 2004. «Public Deficits and Surpluses in Federated States: A Review of the Public Choice Empirical I
7	20 février	 Eslava, M. 2011. "The Political Economy of Fiscal Deficits: A Survey." <i>Journal of Economic Surveys</i> 25(4): 645-673.
8	27 février	 Franzese, R. J. 2002. "Electoral and Partisan Cycles in Economic Policies and Outcomes." <i>Annual Review of Politi</i>
9	6 mars	Semaine de lecture
10	13 mars	Exposé 1: Exposé 2:
11	20 mars	Exposé 3: Exposé 4:
12	27 mars	Exposé 5: Exposé 6:
13	3 avril	Exposé 7:

		Exposé 8:
14	10 avril	Exposé 9: Exposé 10:
15	17 avril	Congé
16	21 avril	Échéance: Remise de l'article savant

Évaluations et résultats

Liste des évaluations

Sommatives			
Titre	Date	Mode de travail	Pondération
Exposé oral	À déterminer	Individuel	20 %
Article savant	Dû le 28 avr. 2017 à 12h00	Individuel	45 %
Rapports de lecture	À déterminer	Individuel	20 %
Préparation et participation	À déterminer	Individuel	15 %

RAPPORTS DE LECTURE:

Chaque semaine, un étudiant est choisi au hasard pour résumer et commenter le texte de la semaine. Le commentaire devrait porter sur les causes et les effets dans l'analyse de l'auteur et inclure une réponse à la question suivante: comment pourrait-on répondre à ce texte (le confirmer, le contredire, le nuancer)?

TRAVAIL DE SESSION (Exposé oral et article savant):

Choisir un article savant sur les déterminants ou les impacts du déficit budgétaire ou des mesures d'austérité. Sur la base de nouvelles données, rédiger un article savant le confirmant, le contredisant ou le nuancant. La perspective adoptée peut être empirique ou théorique, positive ou normative.

Livrables:

Exposé oral de 30 minutes en classe et discussion.

Article savant de moins de 7000 mots à remettre le 28 avril avant midi.

CRITÈRES D'ÉVALUATION:

Articulation, contenu, documentation, forme

Informations détaillées sur les évaluations sommatives

Exposé oral

Date de remise :	À déterminer Évaluation par les pairs : À déterminer
Mode de travail :	Individuel
Pondération :	20 %

Répartition de la correction et critères :

80 % Corrigé par l'enseignant

Critère	Notation
Articulation (prof)	20
Contenu (prof)	20
Documentation (prof)	20
Forme (prof)	20
Évaluation par les pairs	20

20 % Évaluation par les pairs

Remise de l'évaluation :

DKN-0407

Plan de l'exposé remis à tous et copie papier du PowerPoint remise au professeur, avant l'exposé.

Directives de l'évaluation :

Exposé de 30 minutes suivi d'une discussion.

Article savant

Date de remise :

28 avr. 2017 à 12h00

L'article doit être remis avant midi le 28 avril 2017 via la boîte de dépôt. Une copie papier doit aussi être

Mode de travail :

Individuel

Pondération :

45 %

Critères de correction :

Critère	Notation
Articulation	25
Contenu	25
Documentation	25
Forme	25

Remise de l'évaluation :

[Boîte de dépôt](#)

Rapports de lecture

Date de remise :

À déterminer

Mode de travail :

Individuel

Pondération :

20 %

Critères de correction :

Critère	Notation
Articulation (prof)	25
Contenu (prof)	25
Documentation (prof)	25
Forme (prof)	25

Préparation et participation

Date de remise :

À déterminer

Mode de travail : Individuel

Pondération : 15 %

Barème de conversion

Cote	% minimum	% maximum
A+	90	100
A	85	89,99
A-	80	84,99
B+	76	79,99
B	73	75,99
B-	70	72,99

Cote	% minimum	% maximum
C+	65	69,99
C	60	64,99
E	0	59,99

Règlements et politiques institutionnels

Règlement disciplinaire

Infractions relatives au bon ordre

Tout étudiant a une obligation de bon comportement dans un lieu universitaire ou à l'occasion d'une activité universitaire.

Infractions relatives aux études

Dans le but de préserver la crédibilité des attestations ou des diplômes délivrés et afin de s'assurer que les relevés de notes et les diplômes témoignent de la compétence et de la formation réelle des étudiants, il est interdit d'avoir des comportements répréhensibles associés au plagiat.

Pour en connaître davantage sur le plagiat et ses formes, vous pouvez consulter le site du [Bureau des droits étudiants](#), la capsule d'information [Citer ses sources et éviter le plagiat](#) et le site de la [Bibliothèque](#) pour savoir comment citer vos sources.

Tout étudiant qui commet une infraction au *Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval* dans le cadre du présent cours, est passible des sanctions qui sont prévues dans ce règlement.

Consultez le règlement à l'adresse suivante : <http://ulaval.ca/reglement-disciplinaire>

Règlement pour prévenir et contrer le harcèlement

Consultez le règlement à l'adresse suivante : http://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire_general/Reglements/Reglement_pour_prevenir_et_contrer_le_harcèlement_a_l_UL_2016-CA-2016_22.pdf

Visitez le site du Centre de prévention et d'intervention en matière de harcèlement : <https://www2.ulaval.ca/services-ul/harcèlement.html>

Politique et directives relatives à l'utilisation de l'œuvre d'autrui aux fins des activités d'enseignement, d'apprentissage, de recherche et d'étude privée à l'Université Laval

L'Université s'est dotée d'une politique institutionnelle sur le droit d'auteur le 1er juin 2014. Les enseignants doivent effectuer par eux-mêmes une saine gestion de l'utilisation de l'œuvre d'autrui, et ce, en conformité avec la *Loi sur le droit d'auteur*.

La Politique a pour objet d'énoncer l'importance que l'Université accorde à la protection des droits des auteurs, d'établir les choix prioritaires qui doivent être faits par le Personnel enseignant relativement à l'utilisation de l'Œuvre d'autrui aux fins des activités d'enseignement, d'apprentissage, de recherche et d'étude privée et de définir un concept administratif de l'utilisation équitable de l'Œuvre d'autrui à ces fins.

Consultez la politique à l'adresse suivante : http://www.bibl.ulaval.ca/fichiers_site/bda/politique-oeuvre-autrui-ca-2014-85.pdf

Étudiants ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental

Les étudiants qui ont une **Lettre d'attestation d'accommodations scolaires** obtenue auprès d'un conseiller du **secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH)** doivent rencontrer leur professeur au **début de la session** afin que des mesures d'accommodement en classe ou lors des évaluations puissent être mises en place.

Ceux qui ont une déficience fonctionnelle ou un handicap, mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter le **secteur ACSESH** au (418) 656-2880, le plus tôt possible.

Le secteur ACSESH vous recommande fortement de vous prévaloir des services auxquels vous avez droit afin de pouvoir réussir vos études, sans discrimination ni privilège. Vous trouverez plus de détails sur ces services à l'adresse suivante: www.aide.ulaval.ca/situation-de-handicap/presentation/

Pour plus d'informations sur les évaluations, consultez la *Procédure de mise en application des accommodations ayant trait à la passation des examens pour les étudiants ayant une déficience fonctionnelle*:
https://www.sgc.ulaval.ca/files/content/sites/aide/files/files/integration/depliant_acc_scolaire_dec2012.pdf

Plagiat

Tout étudiant est tenu de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur. Constitue notamment du plagiat le fait de:

- i. copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sous format papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets et sans en mentionner la source;
- ii. résumer l'idée originale d'un auteur en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
- iii. traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
- iv. remettre un travail copié d'un autre étudiant (avec ou sans l'accord de cet autre étudiant);
- v. remettre un travail téléchargé d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

(Source: COMMISSION DE L'ÉTHIQUE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE, *La tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université: l'éthique à la rescousse* (rédaction: Denis Boucher), Québec, 15 mai 2009)

Application de la politique sur l'usage du français à l'Université Laval

La Faculté des sciences sociales se réfère aux dispositions relatives à l'application de la politique sur l'usage du français à l'Université Laval inscrites dans son Règlement des études (mai 2009).

Mesures d'évaluation de la qualité du français

L'Université Laval reconnaît l'importance et le rôle de quatre principales habiletés langagières dans la formation qu'elle dispense : la compréhension de l'oral, la compréhension de l'écrit, la production orale et la production écrite.

Elle considère également que la maîtrise de ces habiletés est mesurable et veille à ce que les diverses mesures d'évaluation soient adaptées à chacun des trois cycles d'études et contribuent à l'atteinte des objectifs de formation qu'elle s'est fixés.

Mesures de soutien

Lorsque les enseignants et les chercheurs observent des difficultés chez les étudiants, ils lui offrent le soutien approprié :

- A) En cas de difficultés relatives à l'application des conventions scientifiques, ils prodiguent les conseils adéquats;
- B) En cas de problèmes liés à l'expression claire et cohérente des idées, ils orientent l'étudiant, en concertation avec sa direction de programme, vers des cours centrés sur l'expression écrite de la pensée;
- C) En cas de difficultés liées à la maîtrise du code linguistique du français, ils réfèrent l'étudiant à sa direction de programme, qui lui indiquera les ressources mises à sa disposition (cours, ateliers, centres d'aide, etc.).

Parmi les mesures de soutien offertes aux étudiants, la Faculté des sciences sociales invite les étudiants et les enseignants à consulter le répertoire des ressources pour améliorer la qualité de la langue dans les cours de sciences humaines. Ce répertoire se trouve dans le portail du Réseau Fernand Dumont à l'adresse suivante : <http://www.rfd.fse.ulaval.ca/>. Le **Réseau Fernand-Dumont** regroupe des professeurs et chargés de cours de sciences humaines qui cherchent à améliorer les compétences langagières de leurs étudiants dans les différentes tâches de lecture et d'écriture propres à leur discipline.

Matériel didactique

Cette section ne contient aucune information.

Bibliographie et annexes

Bibliographie

Concernant la forme des travaux, consulter Crête, Jean et Louis M. Imbeau. 1994. Comprendre et communiquer la science. Québec: PUL.

Pour des références bibliographiques sur la politique budgétaire on pourra se référer aux bibliographies des articles mentionnés dans l'échéancier.

Annexes

 [Sakamoto2001 - Data Code3.doc](#)
(24 Ko, déposé le 6 déc. 2016)

 [Sakamoto2001 - Country Code.doc](#)
(23 Ko, déposé le 6 déc. 2016)


Bases de données

 <http://www.systemicpeace.org/polity/polity4.htm>
URL : <http://www.systemicpeace.org/polity/polity4.htm>
Site consulté par l'enseignant le 1 février 2012

 [Sakamoto2001.csv](#)
(58,18 Ko, déposé le 6 déc. 2016)


 [sakamoto.dta](#)
(118,47 Ko, déposé le 6 déc. 2016)

Quelques textes utiles

 [Beck & Katz 2004.pdf](#)
(390,49 Ko, déposé le 6 déc. 2016)


 [Holcombe 2005 - Government growth.pdf](#)
(148,87 Ko, déposé le 6 déc. 2016)

 [Hood 1991 - Stabilization and Cutbacks.pdf](#)
(2,53 Mo, déposé le 6 déc. 2016)

 [Huber 2003 - Budget deficits - a power approach.pdf](#)
(1,82 Mo, déposé le 6 déc. 2016)

 [Larkey Stolp & Winer 1981.pdf](#)
(2,46 Mo, déposé le 6 déc. 2016)

 [Lybeck 1988 - Comparing Government Growth Rates.pdf](#)
(2,73 Mo, déposé le 6 déc. 2016)

 [Tarschys 1975 - Growth of public expenditures.pdf](#)
(1,46 Mo, déposé le 6 déc. 2016)

 [Falco-Gimeno & Jurado 2011. "Minority governments and budget deficits.pdf](#)
(443,77 Ko, déposé le 6 déc. 2016)

 [Dincecco 2011.pdf](#)

(37,34 Mo, déposé le 6 déc. 2016)